

Réunion de Conseil Municipal du 20 juin 2023

La Poterie-Mathieu

ADHÉSION URCOFOR (Union Régionale de Communes Forestières de Normandie)

L'URCOFOR est l'interlocuteur privilégié des collectivités concernant les forêts, filières et l'utilisation du bois. La commune a adhéré l'année dernière. Constat : pas de différence entre paiement ou non d'une cotisation.
Décision à l'unanimité de ne pas renouveler.

ADHÉSION CAUE (Conseil Architecture Urbanisme et Environnement)

Malgré l'intérêt d'une adhésion au vu des missions du CAUE, la moitié de l'année étant écoulée et l'Assemblée générale annuelle ayant eu lieu, il est décidé à l'unanimité de ne pas adhérer en 2023. Adhésion à revoir pour 2024.

ONACVG (Office National des Combattants et des Victimes de Guerre)

Décision unanime de ne pas verser de subvention.

PARTICIPATION AUX FRAIS DE TÉLÉPHONE DES AGENTS COMMUNAUX

Les agents techniques utilisent leur téléphone et donc leur forfait personnel pour le compte de la commune. Conscient que cette charge représente un coût pour eux, Monsieur le Maire propose que le budget communal participe à hauteur de 10 € par mois et par agent aux frais de téléphone.
Le Conseil municipal vote pour à l'unanimité.

RÉFÉRENTIEL M57

Au 1^{er} janvier 2024, la norme budgétaire et comptable M57 prend le relais de la norme M14 actuellement utilisée.

Le logiciel sera mis à jour le 22 juin 2023.

DÉSIGNATION DES 2 DÉLÉGUÉS PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)

Deux délégués doivent être désignés pour l'étude du nouveau PLUI. Une étude approfondie du territoire va être réalisée. Ce dossier va nécessiter de nombreuses réunions.

Les 2 délégués désignés à l'unanimité sont :
SEBIRE Gilles et VAUTIER Pascal.

CHAUFFAGE LOGEMENT COMMUNAL

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le mode de chauffage du logement communal du 30 rue de la Belle-Épine aurait besoin d'être amélioré au niveau de la performance énergétique. Il serait nécessaire d'installer une pompe à chaleur. Monsieur le Maire présente 3 devis.

C'est le devis de l'entreprise Michel LEBLANC d'un montant de 13 500 € HT qui est choisi à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- Le Pot'Mat Infos est validé à l'unanimité par le conseil municipal.
- La table de ping-pong est commandée et sera livrée le 26 juin 2023.
- Le devis pour le carrelage de l'entrée de la salle communale côté cuisine a été signé.
- Point maison : visioconférence avec les avocats de la mairie : on aura des nouvelles d'ici moins d'un mois.
- L'Assemblée Générale de l'AFLPM aura lieu le 29 septembre 2023 (apéritif 19h à la mairie).
- Taxe d'habitation et taxe foncière pour les résidences secondaires : sujets à étudier lors du prochain conseil municipal.